



## Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen

### « COMMENT GÉRER LES ESPÈCES SURABONDANTES : L'EXEMPLE DE LA GESTION DES OIES » STRASBOURG, LE 17 JANVIER 2017

**Le 17 janvier 2017** - L'Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen a organisé un débat intitulé « Comment gérer les espèces surabondantes : l'exemple de la gestion des oies » au Parlement européen, à Strasbourg.

Le débat portait principalement sur la gestion adaptative des prélèvements, et la manière dont celle-ci pouvait s'avérer plus avantageuse que les approches traditionnelles pour la conservation et la gestion des populations d'oies en Europe. La **Fédération européenne des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage (FACE)** a organisé la réunion d'un point de vue logistique. La réunion était présidée par le député européen **Karl-Heinz Florenz**, Président de l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen, et le débat a été ouvert par **Gilbert de Turckheim**, Président d'OMPO (Institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats).

D'une manière générale, la gestion adaptative des prélèvements permet de garantir une chasse durable. D'un point de vue pratique, ce type de gestion vise à fixer les prélèvements de chasse sur la base d'un système coordonné de suivi, d'analyses de données et de prises de décisions au sein des pays, et d'un pays à l'autre, dans lesquels les espèces sont présentes. Par exemple, pour les populations d'oies qui causent des dommages à l'agriculture ou mettent en péril d'autres intérêts, la gestion adaptative permet de définir des niveaux de prélèvements acceptables d'un point de vue écologique, social et économique.

Le **Professeur Jesper Madsen**, de l'Université d'Aarhus, au Danemark, l'un des principaux experts de la gestion et de la conservation des oies, a précisé : *« L'introduction de la gestion adaptative des prélèvements dans le Plan de gestion international de l'AEWA pour l'Oie à bec court marque un tournant pour la gestion des oiseaux d'eau en Europe. Pour la première fois, les États de l'aire de répartition et les parties prenantes se sont rencontrés pour s'accorder sur une coordination internationale des prélèvements afin de stabiliser la taille d'une population d'oies, en pleine expansion, qui cause des dommages à l'agriculture et menace la végétation vulnérable de la toundra arctique. Une surveillance minutieuse de la taille de la population et des prélèvements permet d'adapter la réglementation relative aux prélèvements. Cette mesure permet de garantir, d'une part, un état de conservation favorable de la population et, d'autre part, la durabilité de la chasse. Les chasseurs danois et norvégiens jouent un rôle prépondérant dans le processus et prennent leurs responsabilités très au sérieux ; ils organisent les chasses plus attentivement et efficacement afin de réduire les perturbations et les risques de blessures graves. Ce processus a eu un effet très bénéfique, car il a favorisé une plus grande confiance, un dialogue et un apprentissage commun entre les parties prenantes qui défendaient des intérêts divergents. »*

Le **Dr. Jacques Trouvilliez**, Secrétaire exécutif de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), a déclaré : « *En novembre 2015, l'AEWA a publié les nouvelles Lignes directrices sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs, élaborées par le Groupe de spécialistes du prélèvement des oiseaux d'eau de Wetlands International. Ces Lignes directrices, adoptées lors de la sixième session de la Réunion des Parties à l'AEWA, montrent que la gestion des prélèvements des oiseaux d'eau est nécessaire le long des voies de migration, et qu'elle fait partie d'un système socio-écologique. La gestion adaptative est un outil important pour garantir un état de conservation favorable des espèces autorisées à la chasse, mais il est indispensable que l'ensemble des parties prenantes y participent pour que le processus aboutisse. Je suis persuadé que la Plate-forme de gestion des oies européennes parviendra à démontrer tous les bénéfices de cette approche.* »

La discussion a fait ressortir la nécessité de respecter les quotas de prélèvements par la mise en œuvre de toutes les possibilités données par la directive Oiseaux, prélèvement sur toute la voie de migration, adaptations des dates de chasse, etc.

Il a également été décidé d'élaborer un projet de résolution qui sera soumis à l'approbation des membres de l'intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales ».

En guise de conclusion, le député européen **Karl-Heinz Florenz** a indiqué: « *Il est important de comprendre que la migration des oiseaux d'eau est un phénomène transfrontalier. La gestion adaptative des prélèvements permet de gérer des populations qui entrent en conflit avec certaines activités humaines, comme l'agriculture ou l'aviation. Cette approche présente un potentiel significatif pour garantir une conservation et une gestion efficaces des populations d'oies européennes. Par conséquent, la gestion adaptative des prélèvements devrait être développée davantage.* »

La réunion a rassemblé des députés européens, le **Dr. Michl Ebner**, Président de la FACE, des scientifiques et des représentants des associations cynégétiques européennes.

### FIN ###

#### NOTES À LA RÉDACTION

La FACE est la Fédération européenne des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage. Établie en 1977, elle représente les intérêts des 7 millions de chasseurs à travers l'Europe en sa capacité d'organisation non-gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif. La FACE est composée des associations nationales de chasseurs de 36 pays européens, y compris les 28 États membres de l'Union européenne. La FACE a également 7 membres associés et est établie à Bruxelles. La FACE défend le principe de l'utilisation durable de la nature. Elle est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987 et, plus récemment, de Wetlands International. La FACE travaille avec ses partenaires sur un éventail de dossiers liés à la chasse – des accords internationaux régissant la conservation de la nature aux mises en œuvre au niveau local – dans le but de maintenir et promouvoir la chasse en Europe.

[www.face.eu](http://www.face.eu)

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, ENTRETIENS OU CITATIONS, VEUILLEZ CONTACTER :**

Alessio Borrello, Communication Officer – [alessio.borrello@face.eu](mailto:alessio.borrello@face.eu) +32 (0) 2 732 6900